

Assemblée communale du 24 mai 2017

Au nom du Conseil communal, c'est avec plaisir que **M. le syndic** accueille les 25 citoyens présents et leur souhaite la plus cordiale bienvenue pour participer à cette assemblée des comptes 2016.

Conformément à l'article 11 de la loi sur les communes, le Conseil communal a convoqué cette assemblée ordinaire par insertion dans la FO no 19 du 12 mai 2017, par affichage au pilier public, par avis tous ménages du 5 mai 2017 et par insertion sur le site internet de la commune www.echarlens.ch

Il excuse pour cette assemblée :

MM Vincent Ducrot, Lénaïc Bochud, Benoît Pugin et Claude Pasquier.

M. le syndic procède à la nomination des scrutateurs, soit : Mme Christine Pugin et M. Antoine Gremaud.

M. le syndic remercie ces personnes de participer activement à cette assemblée.

M. le syndic précise que l'assemblée vote à mainlevée sauf en cas de demande expresse d'1/5 des personnes présentes pour un vote à bulletin secret. Par ailleurs, toutes les décisions sont validées à la majorité des suffrages.

M. le syndic précise également que l'assemblée est enregistrée sur support magnétique afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Ainsi constituée, l'assemblée peut siéger valablement et **M. le syndic** déclare les délibérations officiellement ouvertes.

M. le syndic demande s'il y a des remarques par rapport à l'ordre du jour proposé et, le cas échéant, il invite l'assemblée à se prononcer sur son contenu, à savoir :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2017

2. Comptes 2016

2.1 présentation générale des comptes communaux

- compte de fonctionnement
- compte des investissements

2.2 rapport de la commission financière

2.3 approbation des comptes

3. Informations du Conseil communal

4. Divers

M. le syndic demande s'il y a des remarques quant à cet ordre du jour.

Aucune observation n'est émise quant à l'ordre du jour, **M. le syndic** propose de passer au point 1 de cette assemblée.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2017

En vertu de l'article 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, il n'est pas procédé à sa lecture. Le document était disponible pour consultation au bureau communal et sur le site de la commune www.echarlens.ch

M. le syndic demande s'il y a des commentaires, remarques ou contestations à formuler sur la teneur du document.

Comme ce n'est pas le cas, les personnes qui approuvent le contenu de ce procès-verbal dans son intégralité sont priées de se manifester par main levée.

Résultat du vote : Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le syndic remercie la secrétaire pour sa rédaction et considère le document comme adopté.

2. Comptes 2016

Les conseillers communaux, pour leurs dicastères respectifs, vont procéder à la présentation des comptes 2016.

Dans l'ordre suivant :

- Compte de fonctionnement
- Compte des investissements
- Bilan

Projection des comptes au beamer et mise à disposition des documents dans la salle.

La commission financière présentera ensuite son rapport, sur la base du rapport de l'organe de révision externe.

Pour terminer ce chapitre, il sera procédé au vote d'approbation par l'assemblée.

Explications du Conseil communal pour le compte de fonctionnement :

01.300.00 – Traitement du Conseil communal

Ceci correspond aux vacances de l'ancienne législature. Il faut par contre s'attendre à une augmentation pour 2017 étant donné que le Conseil communal fonctionne maintenant à 7 et non plus à 5 membres.

02.309.00 – Charges diverses des autorités

En relation avec le 02.317.00, cette augmentation par rapport au budget est liée aux cadeaux offerts à titre de remerciements pour les anciens membres du Conseil communal et également la journée de fin d'année organisée pour toutes les personnes au service de la commune ainsi que la soirée des jeunes citoyens agendée tous les deux ans.

14.352.00 – Participation Pompiers Echarlens-Marsens

La différence est due aux nombres d'interventions, peu de réparation de matériel et moins de sapeurs qui ont suivi des cours.

20.351.00 – Participation aux dépenses cantonales EE

La différence par rapport au budget provient des transports scolaires

21.352.20 – Participation au cercle scolaire primaire

Une nette différence entre le budget du cercle et les charges réelles provenant du matériel scolaire et du mobilier.

21.436.35 – Produit : AES

AES fait partie maintenant de ce chapitre. La perte effective pour cette année 2016 est de CHF 8'668.25. Une réserve avait été faite après prélèvement, il restait la somme de CHF 2'641.05 à drainer. Cette perte est naturellement répartie entre les 3 communes de Sorens, Echarlens et Marsens.

29.301.00 – Salaires personnel de conciergerie

Légère augmentation des charges consécutives aux frais du personnel qui passe de plus en plus de temps pour l'entretien des locaux.

41.352.00 – Participation home médicalisé d'Humilimont

Légère diminution des charges grâce à l'exercice bénéficiaire de l'EMS d'Humilimont. Aucune participation financière des communes pour cet exercice 2016 bénéficiaire.

54.365.00 – Subvention garderies

Nous pouvons remarquer une différence entre le budget prévu pour les subventions de garderies et la somme qui a été dépensée. Il s'agit d'un poste qui a été sous-évalué l'an passé. Il faut savoir qu'il n'est pas évident d'anticiper le nombre d'enfants de 0 à 4 ans qui fréquenteront les crèches et à quelle fréquence.

58.352.40 – Participation service des curatelles

Augmentation de dossiers en cours d'année et une hausse des frais de curatelles à la charge des communes, consécutive au nouveau barème de tarification imposé par la Justice de Paix.

70.313.00 – Echange de compteurs / matériel

Moins de compteurs remplacés par rapport au budget et reporté sur l'exercice 2017.

70.314.10 – Canalisations / entretien

Travaux de tiers refacturés dans le 70.436.00.

70.320.00 – TVA sur l'eau – vente compteurs – raccordement

Nouveau compte consécutif à la TVA.

70.434.00 – Location des compteurs

Budget surestimé car certains compteurs ont été supprimés

72 – Ordures ménagères

Recouvrement de 78 % en conformité avec la loi.

81.314.00 – Exploitation forêts par Corporation

Grosse coupe « En Vaucens » prévue plutôt sur janvier 2017 mais réalisée à la fin 2016 au vu des conditions météo favorables.

81.461.00 – Subventions cantonales

On a aussi pu bénéficier de subventions supplémentaires pour ces travaux « En Vaucens ».

81.435.10 – Vente de bois de service

Vente de bois de service assez stable par rapport au budget 2016 et de l'année 2015. Par contre, on remarque que le bois de déchetage prend un peu de l'ampleur et que l'on ne vend, par contre, pratiquement plus de bois de

feu.

90.400.00 – Impôt : revenu personnes physiques

La différence provient des personnes qui ont eu un décompte d'impôts différé de 2014.

90.403.00 – Impôts : gains immobiliers et plus-values

Différence due à un gain immobilier qui a été pris en compte et dont la vente n'a pas généré des gains attendus.

99.332.00 – Amortissement extraordinaire

Le résultat positif de l'année 2016 a permis de réaliser des amortissements extraordinaires d'un montant de CHF 65'000.00 pour les routes.

99.482.00 – Prélèvement sur réserves

Il s'agit du prélèvement à la réserve pour le changement des velux à l'école.

Résultat du compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement boucle par un bénéfice sur l'exercice annuel de CHF 4'763.34.

En résumé, **M. Laurent Gremaud** relève que les comptes 2016 présentent un résultat sensiblement meilleur que les comptes 2015 : alors que le cash-flow n'était que de Fr. 140'000.00 celui des comptes 2016 se monte à Fr. 221'000.00. Ce bon résultat s'explique principalement par des recettes fiscales supérieures au budget.

Le cash-flow 2016 suffit au faible volume d'investissements consentis l'année dernière, il ne couvre cependant qu'une partie des investissements prévus dans la planification financière. Il rappelle notre message de l'assemblée communale de l'automne dernier : un cash-flow faible peut être suffisant pour autant que les investissements soient modérés. La Commune devra rester raisonnable dans ses investissements, en visant un moyenne d'environ Fr. 180'000.00 / par année. Si des investissements supplémentaires s'avéraient nécessaires ou souhaités, la situation devra être révisée et des recettes supplémentaires seraient alors nécessaires.

De plus, il faut bien être conscient que de nouvelles charges vont venir grever le budget de la commune, notamment le nouveau CO de Riaz, ainsi que les transports du cercle scolaire.

Il passe maintenant la parole à **M. le Syndic** pour le compte d'investissement et en particulier les décomptes des investissements bouclés à fin 2016 :

Deux investissements seront bouclés ce soir, à savoir :

29.503.80 – Réfection des fenêtres de toiture

Décompte final

Budget voté en assemblée du 9.12.2015	CHF	51'000.00
Total des dépenses	CHF -	36'640.00
Solde non-utilisé	CHF	14'360.00

71.501.15 – Epuration Fontanoux**Décompte final**

Budget voté en assemblée du 14.12.2011	CHF	530.000.00
Dépenses 2015	CHF	<u>- 355'806.76</u>
Solde non utilisé	CHF	174'193.24

Pour ce décompte, **M. le syndic** explique que ce compte présente un solde non utilisé assez conséquent mais provient du raccordement des habitations de MM Didier Blanc et Henri Gremaud englobé dans cet investissement.

A ce jour, nous n'avons pas encore de réponse formelle de la part du SeN quant à la manière de raccorder ces habitations. La distance par rapport au collecteur principal et la participation financière des privés sont des éléments pris en compte pour l'obligation ou pas de se raccorder au collecteur communal. Le cas échéant, les propriétaires devront faire le nécessaire pour l'assainissement de leurs eaux usées.

Au vu des éléments énoncé, le Conseil communal a décidé de boucler cet investissement et de voter un nouvel investissement en fonction des directives du SeN.

Bilan au 31.12.2015

M. Laurent Gremaud relève en particulier la diminution des débiteurs individuels au chapitre 112.00 (CHF 159'143.00).

Les amortissements libres et extraordinaires sont visibles au chapitre 14, le résultat de l'exercice est visible au chapitre 290.01 des passifs.

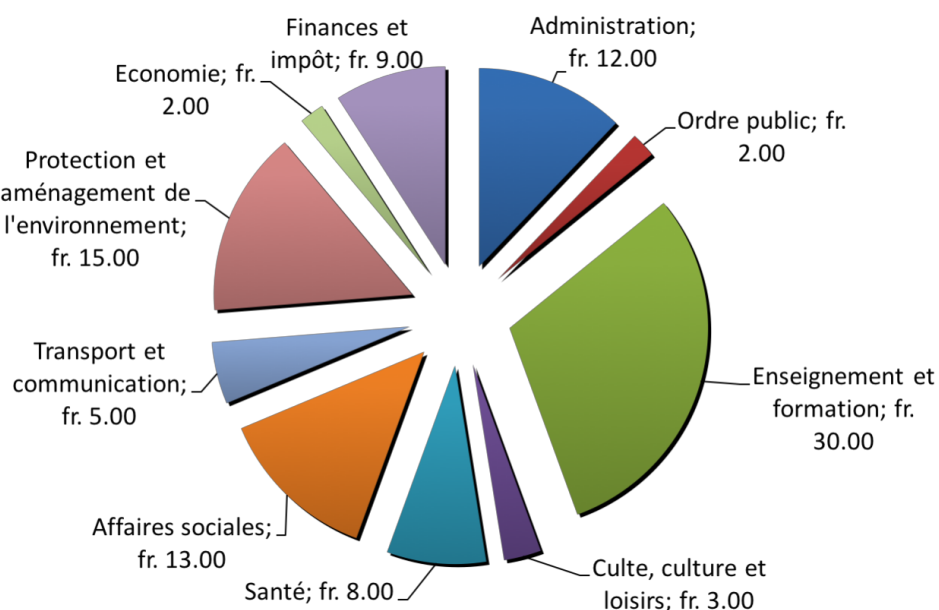
Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan se montent à CHF 1'132'123.68

Ces engagements sont les parts de la Commune d'Echarlens aux dettes des associations intercommunales.

Répartition des charges par secteur

- les montants indiquent comment sont dépensés chaque CHF 100.00 de charges.
- les 3 postes de charges principaux sont l'enseignement et la formation, puis la protection et l'aménagement de l'environnement, puis les affaires sociales.



Mis à part des différences minimales de l'ordre de 1Fr par secteur, la répartition des charges est identique à celle des comptes 2015, 1/3 du budget communal étant consacré à l'enseignement et à la formation.

Rapport de la Commission financière

Par son membre, **M. Pierre-André Chevalley** la commission financière rapporte que les comptes 2016 ont été examinés par la Société de révision Fiduconsult SA. Celle-ci a remis son rapport le 8 mai 2017.

La commission financière a rencontré le Conseil communal et la Société Fiduconsult pour discuter de ce document. La Société de révision n'a formulé aucune remarque particulière et a confirmé la conformité des comptes avec les dispositions légales.

Les comptes 2016 bouclent avec un excédent de recettes de CHF 4'763.34 alors que le budget prévoyait un déficit CHF 92'437.85. Une extrême rigueur dans les dépenses ainsi que des rentrées fiscales supérieures aux attentes expliquent l'amélioration qui a permis d'atteindre l'équilibre des comptes et même de procéder à des amortissements supplémentaires pour CHF 115'000.00.

L'exercice 2016 dégage un cash flow de CHF 221'000.00 qui a pu servir au

financement de la quasi-totalité des faibles investissements réalisés en 2016 qui n'atteignent que CHF 102'000.00 en regard d'un budget de CHF 432'000.00. Ces dépenses non réalisées impliqueront un rattrapage durant les exercices futurs qui s'annoncent plus compliqués. Des choix et des priorisations seront indispensables pour éviter de péjorer la situation des finances communales.

Le taux de couverture du compte de l'eau ainsi que celui de l'épuration atteignent les 100% conformément à la loi. Celui du comptes « déchets » s'élève maintenant à 78% et respecte également les dispositions légales.

La commission financière remercie le Conseil communal ainsi que la boursière communale pour leur travail et pour le climat de confiance qui a prévalu lors de la révision des comptes. Elle propose enfin à l'assemblée de donner décharge à la boursière et au Conseil communal pour les comptes 2016.

M. le syndic remercie **M. Pierre-André Chevalley** pour son rapport ainsi que tous les membres de la commission financière, M. Vincent Ducrot, excusé ce soir, M. Pierre-André Chevalley et Mme Christiane Oberson pour leur engagement. Leur précieuse collaboration, que ce soit avec le Conseil communal ou avec l'organe de révision externe, est enrichissante et fort appréciée, au même titre que les discussions constructives qui animent les rencontres.

M. le syndic propose de passer au vote les comptes 2016 et précise que selon l'article 18 de la Loi sur les communes, les sept membres du Conseil communal ne votent pas l'approbation des comptes.

M. le syndic invite celles et ceux qui acceptent les comptes 2016 tels qu'ils ont été présentés à bien vouloir s'exprimer à main levée.

Résultat du vote :

Les comptes 2016 sont approuvés à l'unanimité.

M. le syndic ne veut pas fermer ce chapitre sans adresser à notre boursière communale Mme Daniella Pasquier ses remerciements et sa reconnaissance pour son travail toujours très précis.

3. Informations du Conseil communal

Révision PAL / RCU – point de situation

Mme Fabienne Kamm précise que le souhait de mettre le PAL à l'enquête ce printemps n'a hélas pas été possible.

Des résolutions de problèmes en ayant soulevés d'autres, nous sommes contraints de repousser l'échéance de cette mise à l'enquête pour cet automne.

La tâche est ardue, et afin de répondre aux exigences des autorités, tout en essayant de répondre aux besoins de notre population et de notre territoire, nous travaillons en étroite collaboration avec notre urbaniste et la commission d'aménagement tout en maintenant un dialogue avec les citoyens concernés par ces problématiques.

Pour le moment nous ne pouvons pas vous donner plus d'informations car ce dossier contient encore beaucoup trop d'incertitudes, mais il va de soi qu'une séance d'information à la population sera organisée avant le dépôt de mise à l'enquête du PAL. La date vous sera communiquée en temps voulu et vous remercions d'ores et déjà pour votre compréhension.

Et bien sûr, nous réitérons nos vives recommandations de prendre contact avec la commune avant d'entreprendre toutes démarches liées à un projet de d'aménagement ou de constructions sur la commune.

Constructions

Mme Fabienne Kamm rappelle que malgré nos recommandations lors des assemblées, ainsi que nos communiqués dans les tous-ménages, nous déplorons hélas encore bon nombre de constructions, d'aménagements, de transformations ou de rénovations de bâtiments qui sont non-conformes et non-soumis préalablement à la commune. Ceci obligeant le conseil communal, bien malgré lui, à vous impliquer dans de fort désagréables démarches de légalisation voir de sanctions. Ne vous méprenez pas pas, notre rôle n'est pas de faire la police, mais bien de faire respecter la loi sur les constructions, de manière juste et équitable pour chacun, et surtout de veiller à la conformité de notre territoire.

Il faut savoir que chaque année, le canton exige de la part des communes, des contrôles de plus en plus rigoureux et de plus en plus pointus.

Afin de pouvoir répondre aux mieux à ces exigences, le Conseil communal s'adjoint le support de son bureau d'urbanistes, d'une architecte ainsi que de la commission d'aménagement. Nous ne pouvons donc que vous encourager à communiquer au bureau communal, avant la mise en œuvre de tous vos projets de construction, de transformations, d'aménagement, de rénovation, d'agrandissement, de démolition, etc.... afin de vous assurer de leur conformité et le cas échéant des bonnes démarches à entreprendre.

Il faut savoir que souvent les règlements sont sujets à de fausses interprétations. Alors vous vous éviterez ainsi de bien mauvaises surprises par la suite et sachez encore que le Conseil communal, en toutes circonstances, se tient volontiers à la disposition pour pouvoir vous rencontrer et vous aider à trouver, dans la mesure de ses possibilités, les solutions nécessaires au bon déroulement de vos projets.

A cet effet et afin que tous les propriétaires disposent des même directives, un

courrier sera envoyé à tous les propriétaires de la commune. De nombreuses informations et directives peuvent également être consultées ou téléchargées sur le site du Service des constructions à Fribourg, dont vous trouverez les liens et adresse depuis le site de la commune.

M. Martial Pugin revient sur le fait que la mise à l'enquête du PAL est repoussée cet automne mais on ne connaît pas le pourquoi. Alors qu'à la dernière assemblée il avait été promis que cela se ferait au printemps 2017.

Pour expliquer la chronologie, **M. le syndic** répond que le PAL est revenu de l'enquête préalable le printemps passé, oui déjà une année.

Il ne faut pas oublier non plus que c'est une nouvelle équipe qui a dû se mettre dans le bain et apprendre à connaître les dossiers d'où une perte de temps d'un mois ou deux. Malgré la transmission des dossiers par les anciens, des questions nouvelles sont arrivées sur la table et sont à résoudre.

Une révision du PAL veut aussi dire mise en conformité sur l'ensemble du village. Le but du Conseil communal, en collaboration avec le bureau d'urbaniste « Urbasol », est de mettre en conformité tous les points sensibles dans le village et c'est en général des situations pas faciles à résoudre. Le vœu de Conseil communal n'est pas non plus de tout dénoncer mais avant tout d'essayer de trouver les meilleures solutions et d'en discuter avec les concernés. Toutes ces démarches prennent du temps.

On va maintenant faire accélérer les choses car il faut que notre PAL soit à l'enquête avant que le Canton sorte son plan directeur, échéance 2019.

Le vœu du Conseil communal est bien de mettre à l'enquête ce dossier cet automne mais il reste encore des points à régler.

Mme Fabienne Kamm précise que de nouveaux éléments sont arrivés et pour lesquels nous cherchons des solutions. Il ne faut pas oublier que le PAL ne concerne pas une seule zone mais bien l'ensemble du village.

M. Martial Pugin intervient notamment pour le périmètre d'habitat à maintenir qui a fait l'objet d'une séance il y a maintenant deux ans. Il aurait souhaité des informations concrètes ou des dates précises.

Malheureusement, on ne peut encore annoncer de dates précises. Des citoyens doivent encore être approchés mais elle comprend sa requête et promet d'y arriver pour cet automne.

M. Roger Seydoux demande s'il y a eu un nouveau dossier déposé qui retarde le processus ou s'il s'agit seulement de modifications.

M. le syndic répond qu'il n'y a pas de nouveaux dossiers à régler en fonction des zones. Il faut trouver des solutions car on ne peut pas mettre à l'enquête un dossier incohérent comprenant des points illégaux. On essaie d'aller au mieux et en douceur mais cela prend du temps.

Mme Kamm revient sur le fait qu'il y a aussi de nouveaux éléments qui sont arrivés et qui n'étaient pas dans l'enquête préalable et sur lesquels on travaille pour les intégrer dans la mise à l'enquête.

M. Martial Pugin comprend mais dans 4 mois n'y aura-t-il pas de nouveaux éléments qui vont encore se greffer et à devoir gérer.

Normalement pas répond **Mme Kamm**.

M. le syndic rappelle que c'est un dossier pas facile à traiter. Ceci représente peu au niveau financier mais soulève de grandes discussions pour la commune.

7. Divers

La parole est à l'assemblée pour les divers.

M. Martial Pugin revient au sujet de l'éclairage public, notamment au sujet des lampes allumées tout au long de la nuit à Champotey, vers 2 - 3 heures du matin. Est-ce normal ou y-a-t-il un dérèglement ?

M. le syndic habite le même quartier mais n'a rien remarqué à ce sujet. C'est certainement une erreur car l'éclairage public dans les zones périphériques est normalement éteint durant la nuit. Seul le village reste éclairé toute la nuit. On en prend note et vérifierons la chose avec Gruyère-Energie.

M. le syndic rappelle que le Conseil communal est toujours en phase d'étude pour trouver des solutions pour économiser l'énergie et notamment les frais liés à l'éclairage public. On s'est déjà informé au sujet de l'éclairage « LED ». Ce sujet est en cours et traité par notre conseiller communal Guillaume Pugin.

Mme Elisabeth Ding demande des informations par rapport à la fusion des cercles scolaires.

Mme Christelle Castella Bourqui précise que la convention est en phase de révision et devra être signée par les trois communes. Elle porte plutôt sur la question financière et les frais que va engendrer cette fusion des cercles scolaires.

Sont concernés le cercle scolaire Echarlens-Marsens et la commune de Sorens. Actuellement tous les enfants de Sorens sont scolarisés sur Echarlens et Marsens.

A Sorens, l'école est en construction et sera fonctionnelle pour la rentrée 2018. A ce moment-là est prévue la fusion des cercles scolaire car la commune de Sorens ne peut plus fonctionner toute seule n'ayant pas assez de classes.

La convention devrait être présentée aux assemblées communales respectives durant l'automne 2017.

Avant de clore cette assemblée, **M. le syndic** tient à remercier et à féliciter ses collègues du Conseil communal Cette nouvelle législature a débuté en fanfare avec sept personnes, le challenge a été relevé haut la main grâce à des personnes motivées et pleines d'idées. Après une année de service, il peut aisément dire que cette nouvelle équipe est en vitesse de croisière. Des dossiers importants sont à traiter tel que la création de la plateforme des EMS, la mise à l'enquête du PAL, les différents dossiers liés aux écoles, l'entretien des routes, les canalisations, etc.

Le travail d'un conseiller communal peut parfois paraître ingrat, difficile et peu agréable mais également et souvent oh combien valorisant et intéressant.

Merci aussi à Mesdames Patricia Gremaud et Daniella Pasquier pour leur travail au sein de l'administration communale et bien sûr pour la préparation de cette assemblée.

Un tout grand merci aussi à notre employé communal M. Gilbert Dupont ainsi qu'à l'ensemble du personnel auxiliaire qui œuvre à l'entretien et à l'embellissement de notre village.

Merci également à l'ensemble des citoyens qui s'engagent au bureau de vote et dans les diverses commissions nécessaires au bon fonctionnement d'Echarlens.

Pour terminer, **M. le syndic** souhaite à chacune et chacun un bel été ensoleillé et un bon retour dans leur foyer.

M. le syndic clôt cette assemblée et invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

La secrétaire :

Patricia Gremaud

Le syndic :

Jean-Philippe Yerly